

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, le **code général de la Fonction Publique**,

Vu, la **Loi n°2016-486 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires

Vu, le **décret n° 94-163 du 16 février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, le **décret n° 2010-329 du 22 mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu, le **décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012** portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux,

Vu, le **décret n°2012-942 du 1^{er} août 2012** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu, le **décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le **Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, le **décret 2021-376 du 31 Mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu, le règlement intérieur des concours & des examens professionnels du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et des examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion de Normandie,

Vu, **notre arrêté n°2025-012 du 09 Janvier 2025** portant ouverture d'un concours externe, interne et de 3^{ème} voie de RÉDACTEUR TERRITORIAL,

Vu, **le Procès-Verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 06 Janvier 2026**,

Vu, **le Procès-Verbal de la réunion du jury d'admission du 05 Février 2026**,

A R R È T E

ARTICLE 1^{er} La liste des candidats admis aux concours Externe, Interne et de 3^{ème} voie de RÉDACTEUR TERRITORIAL est établie comme suit :

► Concours Externe :

Nom	Prénom
AUMONT	Lucie

BAYEUX	Angelique
BIHEL	Cindy
BRIENNE	Gaëtan
CHARDIN	Justine
DAVOURY	Baptiste
DESHOGUES	Etienne
DOLBEC	Alice
DONIAS COTE-PETIT	Gaelle
FERREIRA	Lise
GOSELIN	Jeanne
GUERNET	Catherine
HENNEQUIN	Anaelle
LEDOT	Paul
LEFEBVRE	Roxanne
MARTINAIS	Marco
MAUGE	Gladys
VIEU	Charlotte

 Concours Interne :

Nom	Prénom
BEIGLE	Cécile
BODIN	Charlène
BUSSON	Anne-Cécile
CHERIX	Mathilde
CHOQUET	Margaux
COTARD	Viviane
COTEN	Ingrid
COULOMB	François
DELOBELLE	Aline
DIENG	Marie-Aida
DUFOUR	Maggie
DUPRE	Romain
GALLET	Anaïs
HEBERT	Amélie
HEBERT	Anaïs
HELAINE	Cynthia
JOUVIN	Sandrine
KORCALA	Sandrine
LANGLOIS	Laurence
LEFEVRE	Adelaide
LEGENTIL	Rachel
LEMANCEL	Claire
LEREY	Charlène
LETOUZÉ	Emeline
NORMAND	Géraldine
ROBINET	Damien
SARASIN	Juliette
TARANOFF	Marie
TOMASINI	Alain
VERHULST-SADIMAN	Kim

 **3ème concours :**

Nom	Prénom
BARUCHE	Christelle
BRIAND	Anaïs
GARIN	Cécile
GAZZINA	Mélanie
GIQUEL	Sophie
HERONT	Isabelle
LE MOAN	Nolwenn
LELAIDIER	Marie
REMANDE	Alexandra
POURTEYROUX	
ROUSSEAU	Hayat
SEVIN	Valentin
VALLOIS	Marie

ARTICLE 2

La Directrice du Centre de Gestion de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 05 Février2026

Pour le Président
La Vice-Présidente

Christine LESOUEFF.



Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :
* d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,
* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.

